

Cycle FICOL :

à chacun

ses étapes

Ce guide pratique, conçu par l'ARRICOD et l'AFD, est issu d'une réflexion menée en juin 2024 avec les collectivités membres du Club FICOL autour des enjeux administratifs et financiers de la gestion des fonds FICOL. Structuré en quatre étapes correspondant au cycle de vie d'un projet FICOL, il présente les actions clés à mener en parallèle par l'AFD et par les collectivités françaises bénéficiaires.

S'appuyant sur l'expérience de collectivités ayant déjà conduit des FICOL, ce guide propose des recommandations concrètes : équipes à mobiliser, bonnes pratiques pour optimiser le montage financier et opérationnel des projets. Conçu pour évoluer, il pourra s'enrichir de vos retours et bonnes pratiques.

Bonne lecture !



L'ARRICOD, association dite loi 1901 fondée en 1994, rassemble des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales, pour encourager les bonnes pratiques et une réflexion autour de cette politique publique territoriale.

REJOIGNEZ-NOUS :

www.arricod.fr/comment-adherer/
www.linkedin.com/company/arricod/



UNE OFFRE



Depuis 2014, la FICOL de l'AFD soutient activement la coopération décentralisée des collectivités françaises avec leurs partenaires locaux à l'étranger. En facilitant l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques, la FICOL contribue aux Objectifs de développement durable (ODD).

PLUS D'INFORMATIONS :

www.afd.fr/fr/la-ficol-un-tremplin-pour-l'action-exterieure-des-territoires-francais

ÉTAPES
Collectivité territoriale

IDENTIFICATION DU BESOIN

💡 → Associer le plus en amont possible les partenaires.

Réunion avec les partenaires et les équipes techniques : présentation du dispositif FICOL et accord sur les objectifs

Validation du principe de dépôt de la note d'intention FICOL au sein de la collectivité

💡 → S'assurer dès le départ du soutien de l'exécutif de la collectivité et informer les services financiers.

Délibération sur l'intention

2 à 6 mois

DÉPÔT DE LA NOTE D'INTENTION

Échanges avec les partenaires sur les principales activités et le budget du projet

💡 → Lors d'une mission, présenter le projet à l'Ambassade et aux partenaires pour s'assurer de leur adhésion au projet.

Réunions et consultations avec l'AFD

Rédaction de la note d'intention (si volet investissement, sur la base d'une étude faisabilité au préalable)

- Impliquer les partenaires dès le début du processus.
- Organiser une mission pour mobiliser les partenaires du projet.

1 mois

DÉPÔT DE LA 1^{re} VERSION DU DOSSIER DE FINANCEMENT

Réunions et consultations avec les partenaires

Rédaction du dossier de financement

Échanges sur le dossier de financement avec les partenaires

Validation du dossier de financement en interne à la collectivité

- Demander à l'AFD une mise en relation avec une collectivité ayant déjà conduit un projet FICOL.
- Intégrer le coût de l'évaluation finale dans le budget du projet
- Prévoir un dispositif de suivi et d'évaluation du cadre logique

1/4 DE L'IDENTIFICATION A LA PRÉSÉLECTION DU PROJET

DURÉE : 5 À 9 MOIS

2 mois

ÉTAPES
AFD

Publication des termes de référence de l'année N et des dates de dépôt

LANCEMENT DE L'APPEL À IDÉES FICOL

Recueil des avis des experts AFD (techniques et géographiques) et des avis externes – notamment MEAE et Agences de l'eau

Échanges avec la collectivité pour compléments

PRÉPARATION DU COMITÉ FICOL

Proposition d'appui à l'instruction par un cabinet externe

Annnonce à la collectivité de la présélection du dossier

Réunion du comité FICOL qui arbitre de l'entrée des projets en instruction

PRÉSÉLECTION DES PROJETS PAR LE COMITÉ FICOL

LÉGENDE

- Étape optionnelle, selon les usages de la collectivité ou en cas d'imprévu dans le projet
- Vigilance
- Vigilance renforcée

💡 Astuce(s) pour cette étape du projet

À cette étape, mobilisation interne nécessaire au sein de la collectivité de :

Direction générale des Services

Cabinet de l'exécutif

Direction juridique

Direction du budget

Exécutif

En cas de difficultés spécifiques, demander à l'AFD une mise en relation avec une collectivité ayant vécu une situation similaire pour bénéficier d'un retour d'expérience.

ÉTAPES
Collectivité territorialeÉCHANGES SUR LE DOSSIER
DE FINANCEMENT

Révision du dossier

Avec la possibilité de
l'appui d'un cabinet
externe.

Échanges techniques avec l'AFD

Mission sur place si nécessaire

Point d'avancement avec
l'Ambassade de France

6 à 12 mois

TRANSMISSION DES
ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFSRécupération des documents
administratifs (en interne et
auprès des partenaires)Anticiper la
collecte des
documents
tout en finalisant
le dossier de
financement.Signature d'une requête de
financement auprès de l'AFD

Remise des pièces à l'AFD

Impliquer le plus tôt possible les
services juridiques et financiers
pour valider le montage.

CONTRACTUALISATION

Échanges avec l'AFD sur les conventions

Délibération de l'exécutif sur l'ensemble des conventions (AFD, opérationnelle, de rétrocession...)

Remise des pièces pour lever les conditions suspensives à la signature de la convention FICOL

Signature des conventions avec les partenaires

Élaboration d'une fiche projet en vue d'une communication sur le site AFD

Si projet avec investissement, lancement
d'une étude d'impact environnementale
et sociale

3 à 12 mois

**2/4
INSTRUCTION DU
DOSSIER, OCTROI DU
FINANCEMENT ET
CONTRACTUALISATION**

DURÉE : 9 À 24 MOIS

ÉTAPES
AFDAppui technique
des experts AFDÉchanges techniques
avec la collectivitéÉCHANGES SUR LE
DOSSIER DE FINANCEMENTSollicitation de l'avis de la
conformité AFDCollecte et vérification des pièces
administratives (diligences,
requêtes de financement...)RÉALISATION DES DILIGENCES
DE CONFORMITÉNotification d'octroi à la collectivité
avec annonce de la date limite de
signature de la convention FICOL

Décision du comité d'octroi

Sollicitation de
l'avis AmbassadeurOCTROI DU FINANCEMENT
FICOL

Partage du guide de visibilité sur le projet

Levée des conditions suspensives à la signature

Échanges avec la collectivité sur le
document juridique de la conventionSIGNATURE DE LA
CONVENTION FICOL

LÉGENDE

Étape optionnelle, selon les usages de la collectivité ou en cas d'imprévu dans le projet

Vigilance

Vigilance renforcée

Astuce(s) pour cette étape du projet

À cette étape, mobilisation interne nécessaire au sein de la collectivité de :

Direction générale des Services

Cabinet de l'exécutif

Direction juridique

Direction du budget

Exécutif

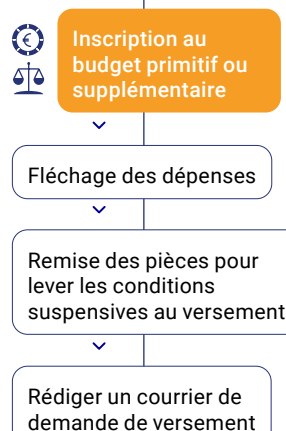


En cas de difficultés spécifiques, demander à l'AFD une mise en relation avec une collectivité ayant vécu une situation similaire pour bénéficier d'un retour d'expérience.

ÉTAPES
Collectivité territoriale

RÉCEPTION DE LA SUBVENTION AFD

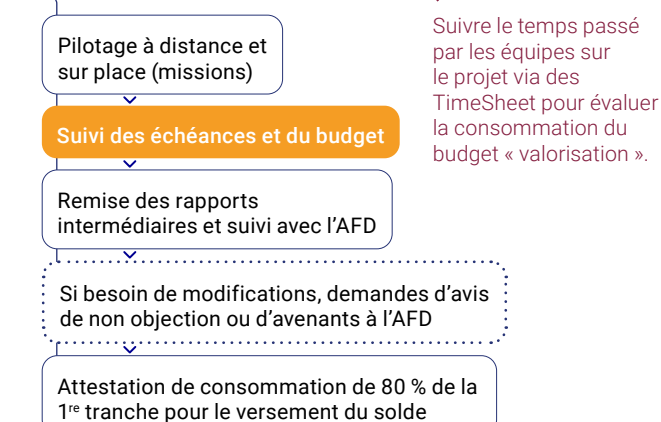
- Envisager un budget annexe pour simplifier le fléchage des dépenses et des recettes.
- Prévoir un compte d'attente ou un compte de tiers.
- Assurer l'exécution d'un budget pluriannuel : autorisation d'engagements et crédits de paiements (AECF) pluriannuels.



ENGAGEMENT DES FONDS



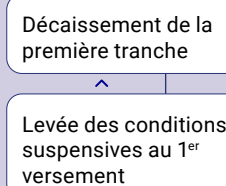
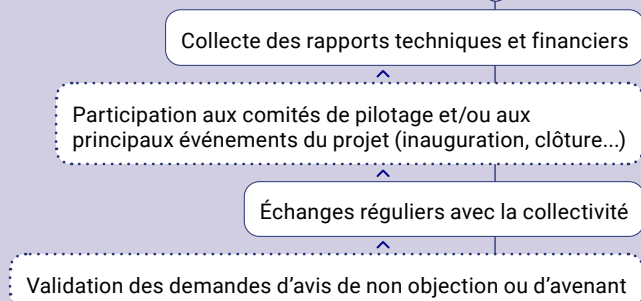
PILOTAGE DU PROJET



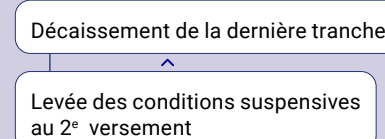
3 ans (à suivre slide suivante)

3/4
**MISE EN ŒUVRE
DU PROJET**

DURÉE : 3 ANS

ÉTAPES
AFDVERSEMENT DE L'AVANCE
DES FONDS (80 %)

SUIVI DU PROJET

VERSEMENT DU SOLDE
(20 % RESTANTS)

Étape optionnelle, selon les usages de la collectivité ou en cas d'imprévu dans le projet

Vigilance

Vigilance renforcée

Astuce(s) pour cette étape du projet

À cette étape, mobilisation interne nécessaire au sein de la collectivité de :



Direction générale des Services



Cabinet de l'exécutif



Direction juridique



Direction du budget



Exécutif



En cas de difficultés spécifiques, demander à l'AFD une mise en relation avec une collectivité ayant vécu une situation similaire pour bénéficier d'un retour d'expérience.

ÉTAPES
Collectivité territoriale

ACHÈVEMENT DU PROJET

Collecter les pièces pour le compte rendu financier tout au long du projet.

Si abandon forcé (pas d'achèvement) : clôture et éventuel remboursement

Si retard sur la date prévisionnelle : demande d'avenant

3 ans (suite)

ÉVALUATION

Arbitrage sur le coût et le timing de l'évaluation

Écriture des TDR (en lien avec les partenaires)

Passation du marché d'évaluation

Pilotage de l'évaluation

Restitution et diffusion de l'évaluation

- Lancer l'évaluation avant la fin des activités pour tirer parti des ETP et de l'équipe politique encore présents.
- Prévoir un budget sur un compte d'attente ou AECP si l'évaluation a lieu l'année suivant la fin du projet.
- Intégrer le coût de l'évaluation lors de la définition du budget.
- Solliciter un modèle de cahier des charges auprès de l'AFD

6 à 9 mois

CLÔTURE

Rapport technique

Accord entre les collectivités partenaires sur l'exécution budgétaire

Rapport financier

Attestation de consommation des fonds FICOL

Remboursement à l'AFD si reliquat FICOL non consommé

4/4
ÉVALUATION ET
FINALISATION
DU PROJET

DURÉE : 6 À 9 MOIS

Échanges avec les collectivités sur les perspectives pour la suite

Notification de clôture AFD

Appel de fonds si remboursement de reliquat FICOL

Potentiel audit

Validation du rapport final

CLÔTURE

ÉTAPES
AFD

Mission de supervision

Validation des éventuels avenants de report des dates limites

ACHÈVEMENT DU PROJET

Participation aux restitutions

Entretien avec les évaluateurs

Avis de non-objection sur les TDR

ÉVALUATION

LÉGENDE

Étape optionnelle, selon les usages de la collectivité ou en cas d'imprévu dans le projet

Vigilance

Vigilance renforcée

Astuce(s) pour cette étape du projet

À cette étape, mobilisation interne nécessaire au sein de la collectivité de :

Direction générale des Services

Cabinet de l'exécutif

Direction juridique

Direction du budget

Exécutif

En cas de difficultés spécifiques, demander à l'AFD une mise en relation avec une collectivité ayant vécu une situation similaire pour bénéficier d'un retour d'expérience.